

sait alors. Quant au cas qui nous occupe en ce moment, c'est la pire sorte d'ingérence et le ministre ne peut le nier.

Je ne sais pas très bien si l'on a accepté ou non l'amendement qu'il a proposé, mais cela ne m'étonnerait pas qu'un membre du comité propose un amendement supplémentaire. Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que le président du Conseil privé (M. Macdonald) a déclaré que le comité des transports n'aurait pas dû rejeter une loi adoptée par le Parlement. Aucun des membres du comité ne nourrissait cette intention. Nous avons purement et simplement fait une recommandation à la Chambre, et je ne vois pas que le leader du gouvernement à la Chambre puisse y trouver à redire.

Il n'a jamais été dans les intentions des membres du comité de déclarer que l'on ne devrait pas laisser la Commission canadienne des transports tenir ses engagements. Nous connaissons les directives de la Commission, et nous savons qu'elles n'ont pas été mises à exécution. Il me semble indispensable, si l'on veut qu'un comité permanent joue un rôle utile au Parlement, que l'on accepte ses recommandations.

A titre d'exemple, je mentionnerai la recommandation faite à la Chambre par le comité permanent des transports et des communications le 3 décembre dernier. Dans son rapport, le comité a recommandé:

Le comité recommande que ses attributions soient élargies de manière à lui permettre d'étudier les questions suivantes...

C'est ce qu'on a dit dans le deuxième rapport du comité permanent, et le lendemain le président du comité a proposé l'adoption du rapport. Il s'agissait seulement d'une recommandation à la Chambre, et il n'y a absolument aucune différence entre ce genre de recommandation et le dernier rapport du comité en cause maintenant.

Le comité recommandait alors qu'on l'autorise à étudier:

Les problèmes du transport dans les provinces de l'Atlantique.

Si la chose inquiétait le leader du gouvernement, il aurait dû soulever la question lors de la présentation du deuxième rapport du comité, plutôt que de chercher maintenant à jouer sur les mots pour faire valoir un de ses arguments.

Nous devons étudier soigneusement les directives que la Chambre a données au comité avant son départ pour les provinces

atlantiques. Voici ce qu'on trouve aux *Procès-verbaux* du vendredi 17 janvier:

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Hellyer, il est ordonné,—Que le comité permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner et à rendre compte des problèmes de transport des provinces de l'Atlantique, et que, aux fins de son enquête, le comité soit autorisé à se rendre à différents endroits au Canada et que le greffier ainsi que le personnel de soutien nécessaire soient autorisés à accompagner le comité

Si le cabinet avait eu l'intention d'exclure le transport ferroviaire du mandat du comité, il aurait dû le préciser dans la motion. Il serait peut-être bon que les honorables vis-à-vis voient exactement ce que le mot «transport» veut dire. Voici la définition que donne du mot *transportation* le *Dictionary of Sociology and Related Sciences*:

Le port ou déplacement de personnes ou d'objets par la voie de terre, de mer, ou de l'air, c'est-à-dire, à dos d'animal, par traîneau ou véhicule tiré par un être humain ou un animal, par bateau, chemin de fer, véhicule à moteur ou aéronef. Aussi, le matériel qui y sert.

A mon avis, c'est cela que nous sommes allés étudier dans les provinces atlantiques. On donne une deuxième définition du mot *transport* que voici:

Une peine conçue d'abord en Angleterre à l'intention des criminels les plus endurcis. Elle avait eu comme précédent dans ce pays la pratique de la mise hors la loi par laquelle certains individus pouvaient échapper à la pendaison en renonçant au royaume.

J'estime que le leader du gouvernement à la Chambre devrait prendre en considération la deuxième définition qu'on y donne des transports et laisser la Chambre examiner ce qu'il a fait ces deux derniers jours.

Lorsque le comité a visité les provinces atlantiques, il a dû tenir compte du concept global des transports. Les membres du comité savaient, à l'époque, que la Chambre était saisie d'un bill traitant des régions de croissance et que la politique des transports devait être examinée dans le contexte de celles-ci. Si le gouvernement se soucie réellement des problèmes des régions à lente croissance, il doit comprendre ce que veut dire, dans ces régions, le mot transport. Il doit savoir que de bons moyens de transport peuvent être très utiles dans ces régions.

Nous savons que la recommandation faite par le comité permanent des transports et des communications a été adoptée à l'unanimité par ce comité. C'est un mythe, selon moi, de prétendre que les membres du comité qui étaient absents auraient voté différemment. Nous savons que le leader de la Chambre ne s'est adressé à personne pour faire accepter cette motion, pour autant que le compte rendu en témoigne du moins.